



**COLLEGE « LES QUATRE VENTS »**  
**326, Avenue du 11 novembre 1918**  
**69210 L'ARBRESLE CEDEX**

**Tél :** 04 74 26 96 00

**Courriel :** CE.[0691482L@AC-LYON.FR](mailto:0691482L@AC-LYON.FR)

## **INFORMATIONS DE RENTREE 2026-2027**

### **➤ ENTREE EN 6<sup>ème</sup> : Mardi 1er septembre 2026 à 8h30**

Les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux de 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h20.

Exceptionnellement les parents peuvent accompagner leurs enfants dans la cour, jusqu'à la prise en charge par les professeurs.

**Tous les élèves seront libérés à 16h20** et, pour ceux qui prennent les transports scolaires, ils seront accompagnés au car.

Les externes sortiront à 11h30 et reviendront pour 13h20.

Pour le jour de la rentrée, venir uniquement avec de quoi écrire, un cahier de brouillon, un agenda et un cartable. Les manuels scolaires seront remis aux élèves ce jour-là.

**Pas de cours le mercredi 2 septembre 2026** (rentrée des 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

### **➤ ENTREE EN 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> : Mercredi 2 septembre 2026 à 8h30**

Les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux de 8h30 à 11h30.

**Tous les élèves seront libérés à 11h30.**

### **➤ Jeudi 3 septembre 2026 :**

Cours pour tous les niveaux selon l'emploi du temps qui aura été remis lors de la journée d'accueil.

### **➤ Rencontres parents :**

Un bilan de la rentrée aura lieu en direction des parents d'élèves selon le calendrier suivant :

- **Lundi 7 septembre à 18H : Classes de sixième**
- **Mardi 8 septembre à 18H : Classes de troisième**
- **Jeudi 10 septembre à 18H : Classes de cinquième**
- **Lundi 14 septembre à 18H : Classes de quatrième**

Ces réunions se dérouleront dans un premier temps en salle Lumière pour une intervention de la direction, puis les parents rejoindront les salles de classes pour rencontrer l'équipe pédagogique.

### **Assurance scolaire**

L'assurance responsabilité civile des parents en cas d'accident causé par leur enfant est obligatoire. Elle devra être remise au professeur principal dès la rentrée.

Celle couvrant les accidents dont il pourrait être victime est facultative, **mais elle est vivement conseillée : le collège n'assure les élèves ni pour le trajet, ni pour les accidents survenant à l'intérieur du collège.**

De plus, elle est **obligatoire** pour les sorties et les activités parascolaires, les élèves non-assurés ne pouvant y participer (circ. 99-136 du 21/9/1999 et circ. du 05/01/05).

### **Bulletins**

Après chaque conseil de classe les bulletins sont envoyés par mail aux responsables. Des rencontres avec les professeurs seront organisées afin de permettre un échange avec les familles au cours du premier trimestre.

### **Votre adresse électronique**

Elle est utilisée pour communiquer les bulletins, mais aussi pour faire passer beaucoup d'informations importantes. Elle est également utilisée pour vous communiquer les informations en cas de perte ou d'oubli.

Nous vous rappelons que c'est votre accès Educonnect qui vous permettra de consulter pronote.

**Il est donc très important de veiller à nous donner une adresse électronique fiable en début d'année.** Par ailleurs, vos données personnelles ne sont communiquées à personne en dehors de l'établissement, excepté les forces de l'ordre si elles en font la demande.

### **L'Association Sportive**

Elle regroupe les élèves qui veulent pratiquer un sport en plus des cours d'EPS et faire un peu de compétition. Un programme d'activités sera proposé par les professeurs d'EPS en début d'année. Pour pratiquer, l'adhésion à l'UNSS est obligatoire via l'achat d'une licence.

### **Le service de gestion**

Il est ouvert tous les jours de fonctionnement de l'établissement et gère : les dossiers de bourses, la distribution des manuels scolaires, les voyages scolaires et les factures hors cantine.

### **Restaurant scolaire : 1001 repas (voir fiche spécifique)**

Le badge de cantine délivré aux nouveaux élèves est valide pour toute la scolarité au collège. Les élèves devront en prendre grand soin et devront veiller à ne pas l'oublier.

S'il est perdu, cassé, détérioré, ils devront en acheter un autre.

Les règlements par chèque sont obligatoirement adressés à 1001 repas. Un paiement par CB est possible (voir règlement de 1001 repas).